



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 024/2023
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

APPEL À PROJETS POUR ATTRIBUTION DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) – ACQUISITION DE BUS ÉLECTRIQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

APPEL À PROJETS POUR ATTRIBUTION DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) – ACQUISITION DE BUS ÉLECTRIQUES

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu, la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'appel à projets pour l'attribution de la DSIL 2023 permet de solliciter des subventions,

Après avis de la commission mobilité,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve le plan de financement de l'opération ci-après défini :

Opérations	Coût prev. projet HT	Montant DSIL sollicitée	%	Autres financements	Part MO
Acquisition de bus électriques	3 418 000 €	1 500 000 €	44%		1 918 000 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter le financement et à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault